

15 décembre 2015

REUNION PLENIERE PROTOCOLE 2016

FO attend du gouvernement un engagement sur les effectifs, les revalorisations salariales et les régimes indemnitaires.

Monsieur le Directeur général,

Lors du CT DGAC du 22 octobre, vous nous avez annoncé :

- D'une part, la décision du gouvernement de négocier un nouveau protocole social à la DGAC pour la période 2016/2018 ;
- D'autre part, une nouvelle baisse des ETP à la DGAC en 2016 (-100 pour la DGAC et -16 pour l'ENAC).

Par ailleurs, vous nous avez indiqué les grandes lignes du budget DGAC pour 2016 (LFI) :

- Hypothèse de croissance du trafic aérien : +2,5% ;
- Masse salariale hors CAS pensions en légère baisse à 879 M€ (882 M€ en LFI 2015) ;
- Nette augmentation (+ 87%) du remboursement de la dette du budget annexe : 107 M€ au lieu de 57 M€ en 2015 ;
- 4 M€ prévus pour les mesures du protocole 2016 soit moins de 25 € net/mois pour chaque agent de la DGAC.

Les orientations prises en réunion interministérielle du 20 novembre consacrée à la demande d'exclusion du RIFSEEP des 4 corps techniques de la DGAC ne répondent absolument pas à la demande de FO qui est l'exclusion des corps techniques.

Pour les années à venir, FO refuse les baisses d'effectifs et les fermetures de sites et restructurations associées à la DGAC et à l'ENAC. FO demande une augmentation des recrutements dans tous les corps à partir de 2017 pour continuer à assurer correctement nos missions pour la sécurité et la sûreté du transport aérien dans un contexte de croissance du trafic.

FO constate que ce cadrage initial de la négociation ne répond pas aux besoins de la DGAC et de ses personnels. Comme nous avons eu l'occasion de l'expliquer lors de nos récentes bilatérales au niveau DGAC puis avec le Directeur de cabinet du Secrétaire d'État chargé des transports, les effectifs, les revalorisations salariales et des garanties sur les régimes indemnitaires seront des sujets déterminants pour le futur protocole.

C'est pourquoi FO vous demande de retourner vers le niveau interministériel pour obtenir, notamment, dès maintenant :

- La possibilité de négocier les besoins en effectifs de l'ensemble des corps de la DGAC pour 2017 et 2018 dans le protocole. Depuis 2008, la DGAC a perdu plus de 10% de ses effectifs alors que le trafic a augmenté. Il est urgent de stopper l'hémorragie ;
- Des garanties sur le maintien des spécificités du régime indemnitaire des corps techniques de la DGAC.

FO attend un courrier du ministère fixant le cadrage de la négociation et confirmant la prise en compte de ces demandes légitimes.

Sur ces bases, FO est prêt à participer activement à la négociation d'un accord social pour la période 2016/2018.

Enfin, FO demande le versement, au titre de 2015, d'une prime d'intéressement et de performance collective d'un montant de 1000 euros par agent pour tenir compte des importants efforts de productivité accomplis par tous les personnels. En effet, en 2015, le trafic a augmenté de 2% alors que les effectifs ont baissé pour la 8^e année consécutive.

